



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre



Nos Réf. : CAB/DF/n°2012-

Paris, le 8 NOV. 2012

Chères Mesdames les Présidentes,
chers Messieurs les Présidents,

En faisant de l'École et de la jeunesse une priorité, le Président de la République et le gouvernement ont dessiné l'ambition des prochaines années : mieux former les jeunes, notamment les moins favorisés d'entre eux, diminuer les sorties du système sans qualification, mieux anticiper les mutations sociales, économiques et technologiques, réinstaurer la cohésion et la justice sociale.

Une telle ambition pour l'École exige de s'appuyer sur une nouvelle formation des enseignants. C'est la voie que nous avons choisie. Un débat public a eu lieu, sur ce thème, dans le cadre de la concertation sur l'École, nourri par un dialogue constant. Pendant plusieurs semaines, dans un esprit constructif, ce débat a rassemblé toutes les parties concernées. L'enseignement supérieur y a tenu sa place : les représentants des organisations syndicales, les membres des conférences et des organisations universitaires ont enrichi le débat de leurs contributions.

Aujourd'hui, les grands principes de cette réforme se dessinent et il m'importe, par ce courrier, de vous les faire partager.

Tout d'abord, il est aujourd'hui acquis qu'enseigner est un métier, un métier qui doit s'apprendre de manière progressive, pour permettre l'acquisition simultanée des savoirs et des compétences disciplinaires, scientifiques et professionnels. Conçus sur le modèle des masters universitaires professionnels, les cursus de formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation devront se conformer à un cahier des charges national, dont la définition est en cours. Ce cahier des charges s'appuiera sur les référentiels métiers établis par le Ministère de l'Éducation nationale, et sur les principes reconnus des formations universitaires de niveau master.

Parce qu'enseigner est un métier difficile et complexe, qui s'exerce dans des situations pédagogiques et scolaires diverses, une partie de ces cursus devra se faire en alternance. C'est la condition d'une professionnalisation de la formation aux métiers de l'enseignement, exigence qu'a rappelée récemment le Président de la République.

Pour attribution

*- Présidente
- VP CA - VP CE VU - VP CS*

. / .

Pour information

- DGS

Pour suite à donner

- DGSA

